



INFN

Site d'Aix-en-Provence

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR NOTARIAT

I. UN STATUT DE COLLABORATEUR DE NOTAIRE

L'**Institut National des Formations Notariales - site d'Aix-en-Provence** assure un enseignement à temps plein, dispensé en deux années d'études théoriques et pratiques, préparant au **Brevet de Technicien Supérieur Notariat** .

Cette formation professionnelle a pour but d'apporter à la profession notariale des collaborateurs compétents et efficaces.

L'obtention du **BTS Notariat** doit permettre d'être recruté dans un office notarial, en qualité **d'assistant rédacteur d'actes** ou de contrats, ou bien de **négociateur** d'immeubles ou de fonds de commerce.

Après avoir acquis une certaine pratique professionnelle dans l'office notarial, le titulaire du BTS Notariat peut être appelé à exercer des fonctions plus complexes et diversifiées, en ayant la possibilité de **parfaire sa formation** et **d'acquérir d'autres diplômes**. Il peut alors accéder aux fonctions de cadre au sein de l'office.

II. UN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL SPECIFIQUE

A l'évidence, les **enseignements** préparant au BTS Notariat sont à **dominante juridique**.

L'activité professionnelle des notaires s'exerce principalement dans trois secteurs :

- **le droit de la famille** (donations, testaments, héritages ...) ;
- **le droit immobilier** (ventes d'immeubles, hypothèques, servitudes, locations...) ;
- **le droit des affaires** (sociétés, ventes d'entreprises, ou de fonds de commerce...).

Le **rôle** du notaire est de **mettre en forme et de rédiger des actes juridiques**, c'est à dire, le plus souvent, des contrats.

La rédaction de ces contrats, par les notaires et leurs collaborateurs, est soumise à des **conditions strictes**, quant à la **forme** et quant au **contenu**.

En conséquence, la formation dispensée pour la préparation au BTS Notariat doit être complète, en associant les **connaissances juridiques de base** et les éléments spécifiques de la **pratique professionnelle notariale**.

Les enseignements sont répartis en 6 unités, pour chacune des 2 années de BTS.

U1 : Culture générale et expression écrite et orale ;

U2 : Langue vivante étrangère ;

U3 : Environnement économique et managérial du notariat ;

U4 : Droit général et droit notarial ;

U5 : Techniques notariales ;

U6 : Conduite et présentation d'activités professionnelles .

III. UN CORPS ENSEIGNANT COMPOSE DE JURISTES ET DE PRATICIENS DU DROIT NOTARIAL

L'Institut National des Formations Notariales - site d'Aix-en-Provence dispose d'un corps enseignant multiple et spécialisé :

- fonctionnaires de l'Education Nationale ;
- professeurs de la Faculté de droit ;
- notaires et notaires assistants ;
- fonctionnaires des impôts ;
- expert-comptables ;
- avocats, etc.

Cette diversité d'enseignants garantit la qualité de la formation dispensée aux élèves du BTS Notariat, tant au plan théorique que pratique et permet de répondre aux besoins des notaires lorsque ceux-ci recrutent de jeunes collaborateurs.

IV. EXAMENS

Conformément aux textes régissant les BTS, l'organisation des épreuves écrites et orales de l'examen terminal du BTS Notariat relève exclusivement du Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille.

Les étudiants du BTS Notariat présentent régulièrement un BTS blanc, à l'I.M.N., tout au long des deux années de formation, afin de les préparer à cet examen.

V. POURSUITE DES ETUDES

Les titulaires d'un BTS Notariat ont la possibilité d'accéder à l'Université, dans la **licence professionnelle métiers du notariat**. Par délégation donnée par Aix-Marseille Université et la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-en-Provence, les enseignements et les examens se déroulent à l'Institut National des Formations Notariales - site d'Aix-en-Provence.

Après l'année de licence professionnelle métiers du notariat, il devient alors possible de s'inscrire à l'Institut National des Formations Notariales - site d'Aix-en-Provence, en vue de l'obtention du **Diplôme des Métiers du Notariat – D.I.M.N.** – diplôme de spécialisation pour les juristes rédacteurs d'actes, préparé en une année effectuée en alternance.

Le titulaire de ce diplôme peut, après 9 années de pratique professionnelle et 6 ans après son diplôme, se présenter à un examen lui ouvrant la possibilité d'obtenir le certificat d'aptitude aux fonctions de notaire.

VI. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

DEMANDES D'ADMISSION :

Elles sont ouvertes aux candidats actuellement en terminale, sous condition de leur réussite au baccalauréat, et aux candidats bacheliers, par la procédure Parcoursup.

Un dossier peut être adressé, par l'Institut National des Formations Notariales - site d'Aix-en-Provence, aux candidats n'ayant pas accès à cette plateforme.

Documents à fournir dans le dossier de demande d'admission :

Une lettre de motivation

La copie de l'acte de naissance du candidat

3 photos d'identité

La copie de tous les bulletins de notes de la première et de la terminale

La copie du diplôme du baccalauréat et du relevé de notes du baccalauréat

DROITS DE SCOLARITE :

Le montant des droits de scolarité s'élève à 3300 euros ; ce montant est payable en trois versements.

Les étudiants en BTS Notariat peuvent bénéficier d'une bourse d'études pour le règlement de leurs droits de scolarité. Ils doivent, si nécessaire, s'adresser au CROUS d'Aix-Marseille.